

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : secrétariat général

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 67/2018 Délégation de fonctions à Madame Nathalie BATARD, 1^{ère} adjointe au Maire

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire de Fleury-Mérogis intervenue le 14 octobre 2017,

Considérant l'élection de Madame Nathalie BATARD 1^{ère} adjointe au Maire chargée en particulier de l'enfance et du scolaire

Considérant l'absence du Maire du 7 au 13 mai 2018 inclus

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de pouvoirs à Madame Nathalie BATARD, 1^{ère} adjointe au Maire pour prendre d'une manière générale toutes décisions et signatures durant mon absence du 7 au 13 mai 2018

Article 2 : Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Fleury-Mérogis.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Trésorier principal de Ste Geneviève des Bois
- Madame la Directrice générale des services
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis

Le 3 mai 2018

Le Maire



Aline Cabeza

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.